



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

Date de convocation : 26.06.2020

Date d'affichage : 26.06.2020

Nombre de conseillers

en exercice . 23

présents..... 18

votants 19

L'an deux mille vingt à vingt heure trente, le deux juillet

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Bazouges sur le Loir (lieu exceptionnel lié au COVID-19) en séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaél de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Christophe BESNARD, Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Ludovic DALAINE, Gwénaél de SAGAZAN, Isabelle GILLET, Philippe GOUIN, Manuela GOUPIL, Christine HERISSON, Véronique HERVE, Michelle HOTONNIER, Marie-Bertille JEANSON, Michel LANDELLE, Noëlle MORAND-MONTEIL, Marie PAINPARAY, Noël PERPOIL, Sophie REMARS.

Etaient absents excusés : Philippe ALUSSE, Magali DESMARRES, Jérôme FAUVEAU, Nicole LÉBOUCHER, Patrice ROGER.

- Nicole LÉBOUCHER donne pouvoir à Michel LANDELLE
- Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 juin 2020
- Nomination d'un secrétaire de séance : Isabelle GILLET

- **CESSION D'UN CHEMIN COMMUNAL A CRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de céder le chemin rural 44 dit de la Thiellée à Cré sur Loir matérialisé ci-dessous en rouge :

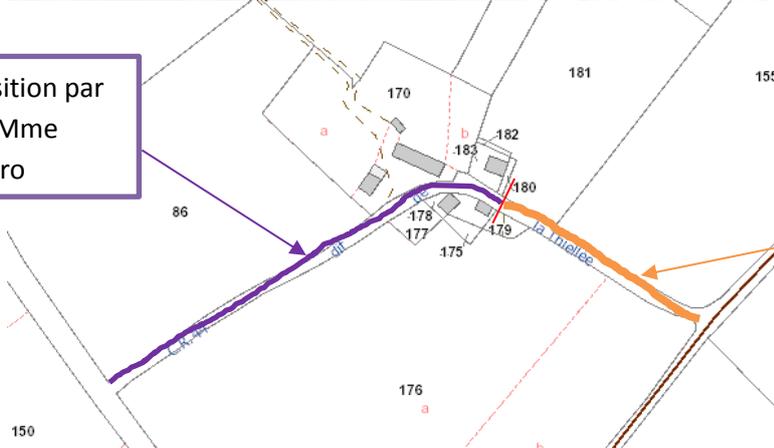


Cession aux deux riverains concernés et seuls utilisateurs de ce chemin à savoir :

M. et Mme LOUREIRO Antoine pour la partie en violet et à M. CHARRIER Pierre pour la partie en orange. Ce chemin étant une charge pour la commune le conseil décide la vente du chemin à l'euro symbolique :



Acquisition par
M. et Mme
Loureiro



Acquisition par
M. Charrier



Ce chemin mesure environ 280 mètres de long sur 6 mètres de large. M. et Mme Loureiro feraient l'acquisition des 2/3 soit environ 187 mètres et M. Charrier le dernier 1/3 soit environ 93 mètres.

Un bornage sera nécessaire et à la charge des acquéreurs ainsi que les frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider la cession à l'euro symbolique de ce chemin rural n°44 dit de la Thiellée pour 2/3 environ à M. et Mme Loureiro Antoine et pour 1/3 à M. Charrier comme présenté sur le plan ci-dessus,**
- **De valider que les frais de bornage et de notaire seront à la charge des acquéreurs,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

• **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dit :

« Dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent établir leur règlement intérieur. Cette formalité est imposée par la loi. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après avoir apporté des modifications (voir document joint) décide à l'unanimité :

- **De valider le règlement intérieur du Conseil Municipal ci-joint et**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

• **RENOUVELLEMENT CONVENTION POUR L'ACCUEIL MULTI-SITES PERISCOLAIRE (GARDERIE) AVEC FAMILLES RURALES ET LES COMMUNES DE LA CHAPELLE D'ALIGNÉ ET CROSMIÈRES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de renouveler la convention de 2015 passée avec Familles Rurales de Bazouges et les communes de la Chapelle d'Aligné et de Crosmières selon les principes ci-dessous :**
 - La mise en place d'un accueil périscolaire multi-sites entre les Communes de Bazouges Cré sur Loir, Crosmières et La Chapelle d'Aligné à partir du **01 janvier 2019** et pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au **31 décembre 2022**.
 - L'organisateur de l'accueil périscolaire multi-sites : l'association Familles Rurales de Bazouges-sur-le-Loir.
 - Le budget prévisionnel réalisé en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.
 - La rédaction d'une convention entre les 3 communes et l'association Familles Rurales
 - L'annexe ci-jointe.
 - **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**
-



ANNEXE

- Le personnel, concerné par l'accueil périscolaire multi-sites, reste communal et est mis à disposition de l'association Familles Rurales de Bazouges-sur-le-Loir. Il continue d'être rémunéré par la commune y compris l'assurance. Mais, il est facturé à l'association au coût réel.
- La directrice de l'accueil périscolaire multi-sites organise son accueil en collaboration avec les mairies. Elle est en charge de l'inscription, de la facturation et de la mise en œuvre du projet pédagogique et éducatif défini en partenariat avec les communes. Elle est chargée également de gérer les absences du personnel en lien étroit avec les mairies.
- Le tarif retenu pour les familles est de 0,40 € la demi-heure pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 900 € (référence CAF PRO). Pour les familles ayant un quotient familial supérieur à 900 €, le tarif à la demi-heure est de 0,60 €.
- Chaque commune peut conserver certaines particularités comme la fourniture d'un goûter aux enfants ou l'organisation d'une étude surveillée. Mais, le surcoût éventuel généré par ces initiatives n'est pas inclus dans le budget de l'accueil périscolaire multi-sites. Il est pris en charge par les communes.
- Chaque commune accepte le principe de partager les coûts liés à l'accueil périscolaire multi-sites de manière équitable de façon à ne pas faire supporter la charge de ce dispositif à l'une des communes plus qu'à une autre. Chaque commune doit avoir l'assurance de faire une économie.

• COMPOSITION DES MEMBRES DU CCAS

Le CCAS doit comprendre en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Le nombre de sept élus et 7 membres extérieurs a été proposé.

Elus :

1. de SAGAZAN Gwénaël
2. JEANSON Marie-Bertille
3. ROGER Patrice
4. LANDELLE Michel
5. HOTONNIER Michelle
6. PAINPARAY Marie
7. REMARS Sophie

Il s'agit maintenant de désigner les sept membres extérieurs, ci-dessous la liste proposée.

Membres extérieurs :

1. MIRAUX Evelyne
2. BONNET Françoise
3. FERRAND Jean-Claude
4. HUAU Anne-Marie
5. BIGOT Anne-Marie



6. de SAGAZAN Claire
7. PROUST Josette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de valider la liste ci-dessus pour constituer le CCAS de Bazouges Cré sur Loir,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES IMPOTS

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants si la commune est supérieure à 2000 habitants.

La Direction Départementale des Finances Publiques demande de désigner parmi les contribuables de la commune 32 personnes, **ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 1 abstention et 18 voix pour, de valider la liste de noms, ci-après, en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs (CCID) de Bazouges Cré sur Loir :**

1. **HUAU Bernard** – Beupréau – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (23/08/1935)
2. **DHAYER Jean-Claude** – Les Landes – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (12/09/1943)
3. **BOUVIER Pierre** – Casailola – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (31/03/1950)
4. **PERPOIL Alain** – Les Grands Champs – Cré sur Loir – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (13/05/1951)
5. **PROUST Josette** – Les Clos des Roches – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (10/02/1947)
6. **COSNARD Dominique** – Les Acacias – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (13/07/1955)
7. **LAROCHE Robert** – 11 rue de la Carrière – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (27/01/1964)
8. **BOISSE Sandrine** – 2 rue de la Carrière – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (11/02/1976)
9. **REMARS Yves** – Les Sources – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (03/03/1948)
10. **RIOUX Fabrice** – 20 rue des Grands Champs – Cré sur Loir – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (09/02/1968)
11. **DENIS Jean-Yves** – La Renaissance – 72200 CROSMIERES (06/11/1951)
12. **MARECESCHE Bernard** – La Bruère – 72200 LA FLECHE (03/10/1950)
13. **EDIN Didier** – La Bousseraie – 49150 FOUGERE (23/04/1962)
14. **OUVRARD Marie-Noëlle** – Le Sablonnet – 72200 LA FLECHE (21/12/1966)
15. **ALUSSE Philippe** – La Petite Fontaine – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (24/07/1967)
16. **JEANSON Arnaud** – L'Aimeraie – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (20/08/1962)
17. **DORION CROUIGNEAU Françoise** – Chanteloup – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (02/09/1952)
18. **de CASTRIES Henry** – 17 rue du Cherche Midi – 75006 PARIS – (15/08/1954)
19. **BOUTOUT Guy** – Les Jaunais – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (02/07/1959)
20. **CLAVAUD (BERTRAND) Michèle** – 1 rue Alphonse Morihain – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (03/02/1948)
21. **de ABREU (LANGLAIS) Sandrine** – 1 rue du Petit Louvre – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (27/07/1979)
22. **EL ASRI Larbi** – 31 rue du Maine – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (01/01/1971)



23. **FOUSSIER Sylvie** – 1 rue Jean Racine – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (15/08/1963)
24. **GUITTER Willy** – La Touche – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (28/06/1980)
25. **LAURENT-ATTHALIN (CHAPRON) Agnès** – Les Moulins Neufs – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (07/09/1936)
26. **LELIEVRE Paul** – 1 Clos des Corventières – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (06/06/1951)
27. **LORIOT Sébastien** – 10 route des Marais – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (06/06/1974)
28. **MAUBERT Christian** – 3C rue Charles de Gaulles – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (28/01/1961)
29. **SALLE Cyril** – 24 Clos de la Jarrière – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (24/05/1989)
30. **THIBEAULT Dominique** – La Petite Barbée – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (27/09/1961)
31. **TRIBONDEAU (BONUTTO) Françoise** – L’Horizon – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (19/10/1948)
32. **VOISINE Thierry** – 4 route des Marais – 72200 BAZOUGES CRE SUR LOIR (21/05/1990)

• **DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE SARTHE ET LOIR (SMAEP)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité, de désigner 2 représentants titulaires au Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable Sarthe et Loir (SMAEP) et 2 représentants suppléants :

Titulaires :

- CHAUVEAU Loïc
- PAINPARAY Marie

Suppléants :

- BOIS Hervé
- LANDELLE Michel

Une première réunion sera organisée entre le 23 et le 31 juillet pour installer le syndicat d’eau Sarthe et Loir.

• **DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LOIR ET A NATURA 2000**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de désigner les délégués suivants :

- **Syndicat Intercommunal du Loir : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants**

Titulaires :

- LEMOUCHEUR Nicole
- DALAINE Ludovic

Suppléants :

- COSNARD Dominique
- HOTONNIER Michèle



- **NATURA 2000 : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant**

Titulaire : LEBOUCHER Nicole

Suppléant : DALAINE Ludovic

• **CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE D'UNE VENTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- **valider la demande de contrôle de conformité du raccordement des branchements d'assainissement dans le cadre d'une vente sur la commune de Bazouges Cré sur Loir.**

Ce contrôle consiste à vérifier que les installations intérieures (toilettes, cuisine...) des propriétés sont correctement raccordées aux réseaux publics d'assainissement. Lors de la vente, cette attestation devra être demandée par le notaire. Dans le cadre d'un réseau séparatif (collectant les eaux usées et les eaux pluviales dans deux réseaux distincts), ce contrôle permettra de s'assurer de la bonne séparation des eaux en partie privative.

A titre indicatif, cette prestation est inscrite dans le bordereau de prix du contrat d'affermage avec veolia eau : coût du contrôle du bon raccordement d'un branchement dans le cadre d'une cession immobilière à la charge du vendeur : 80 € HT soit 96 € TTC.

Ajout à l'ordre du jour :

• **SUBVENTION A UNE ECOLE EXTERIEURE**

Lors du vote des subventions aux associations et écoles extérieures, il a été oublié le Pôle de formation de Briacé (44) où un élève habitant la commune de Bazouges Cré sur Loir y est scolarisé.

Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider la subvention de 50 € au Pôle de formation de Briacé,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Informations et questions diverses :

• **Modification d'implantation de points d'apport volontaire à Cré**

Suite à une plainte de riverain il est envisagé d'enlever le point d'apport volontaire des Aigrettes et de la Rue des Carrières pour les disposer au City stade et rue du Châtelier.

Dominique Cosnard trouve dommage de les disposer le long d'une route passante.

Noël Perpoil propose de les mettre près du local technique et Hervé Bois près du terrain de la Herse.

Hervé Bois et Philippe Gouin précisent que la rue des Marais est l'entrée touristique de la commune, ce n'est donc pas valorisant et joli d'y installer des conteneurs.

Gwénaél de Sagazan demande à la commission de travailler sur cette modification d'implantation.

Dominique Cosnard en profite pour annoncer qu'au lotissement des Grands Champs à Bazouges, les



conteneurs ordures ménagères seront prochainement supprimés et la collecte se fera en porte à porte.

Gwénaël de Sagazan propose d'inviter lors d'un prochain conseil municipal, Nicolas Jariais, habitant de la commune et responsable du service déchets de la CCPF à intervenir sur les questions pratiques concernant le traitement des déchets dans notre commune.

- **Groupe de travail de la Herse**

Ci-dessous les membres désignés :

1. LANDELLE Michel
2. GOUPIL Manuela
3. PERPOIL Noël
4. GILLET Isabelle
5. CHAUVEAU Loïc

- **Date à retenir : prochain conseil municipal le 10 juillet – 18h30 - SALLE DES ASSOCIATIONS à CRE**

Nommer des grands électeurs pour les élections sénatoriales qui auront lieu le dernier dimanche de septembre au Mans.

Liste envisagée :

7 délégués titulaires :

1. de Sagazan Gwénaël
2. Goupil Manuela
3. Landelle Michel
4. Hérisson Christine
5. Cosnard Dominique
6. Hervé Véronique
7. Bois Hervé

4 délégués suppléants :

1. Jeanson Marie-Bertille
2. Perpoil Noël
3. Painparay Marie
4. Fauveau Jérôme

- **Feu d'artifice : annulé, idem Bric à Brac**

- **Calendrier communautaire :** conseil communautaire le 9 juillet.



Autres infos :

- Parcelle Bruno Charnacé en vente 5000 €, conseil propose 2500 €, les vendeurs sont d'accord pour 2700 €
- Départ et recrues aux services techniques : Théo Falcoz termine le 31/08/2020, deux arrivées sont programmées le 01/09/2020 et le 01/01/2021.
- Distribution du bulletin dans les boîtes aux lettres du 13 au 18 juillet 2020
- City stade de Cré : changer les panneaux composites par des panneaux métalliques : devis en cours

Tour de tables des commissions :

- Aménagement et entretien de l'espace : **le 18/06/2020 (foncier bâti et non bâti) et le 24/06/2020 (chemins et rando)**
- Assainissement : **le 25/06/2020**
- Attractivité
- Enfance jeunesse : **le 01/07/2020**
- Finances RH
- Patrimoine historique bâti : **le 23/06/2020**
- Vie associative : **le 22/06/2020**
 - 07/07/2020 : remise du fleurissement en porte à porte
 - 18/07/2020 : passage du jury fleurissement
 - 01/08/2020 : Festi-Loir
 - 03/10/2020 : Forum des associations
- CCAS : **le 18/06/2020**
 - Prochaine réunion le 22/07/2020
 - Visite de l'épicerie solidaire en septembre
 - Repas des aînés, certainement le 22/11/2020

Fin de séance à 22h30